

P.V. de la réunion du C.C.P.C. du 17 juin 2006.

Présences : Paternoster Jean-Paul, Marcq Roland, Gossiaux Michel, Bontemps Christian, Pilate Jean, Noël Alain, Dupont Alexandre, Detongre Guy, Laixhay Albert, Coeme Victor, Luyckx Jean-Marie.

Excusés : Schallenbergh Freddy, Magos Patrick, Marcelis Willy, Morelle Christian, Depouille Christophe, Detaille Eric, Cazier Michel, Collard Jean-Pierre, Dath Patrick.

Allocution du président.

Le président remercie tous les membres présents et donne quelques explications au niveau de la réunion qui débute exceptionnellement à 8h30 précises, en raison de la réunion de la FSPFB qui se tient ce jour à 9h30 et à laquelle Christian Bontemps doit évidemment être présent.

1. Candidature de Mme Josette LEFEBVRE comme délégué adjoint de la Fédération Liégeoise.

La candidature en question a été introduite par courrier du 21 février dernier en remplacement de Monsieur Alain Deveux, démissionnaire. Après délibération, la candidature est acceptée. Monsieur COEME confirme toutefois que Monsieur Deveux s'était proposé pour accomplir la mise à jour de certains règlements et qu'il est déterminé à finir ce travail. Monsieur Coeme donne encore quelques mots d'explications sur l'évolution de la fédération liégeoise.

2. FSPFB - Exposé du président Monsieur C. Bontemps.

a) En matière de subsides, les dossiers sont en attente puisque la commission ne s'est toujours pas réunie. Monsieur Bontemps rappelle que toutes les demandes de subsides doivent passer par la FSPFB qui transmet elle-même les documents adéquats.

b) Monsieur Bontemps présente ensuite le projet proposé lors de la réunion de bureau de la FSPFB du 1er juin à laquelle ont participé Messieurs Marcq Roland et Luyckx Jean-Marie, savoir la création d'une commission technique fédérale : plate forme destinée à harmoniser les relations entre d'une part le C.C.P.C., la C.S.P.M. et, d'autre part, la FSPFB et l'ADEPS. Cette commission serait composée, au niveau du CCPC, de 4 délégués dont 2 devraient être présents. Elle se réunirait en principe deux fois par an et en soirée et le défraiement kilométrique serait pris en charge par la FSPFB.

c) Monsieur Bontemps soulève aussi le problème pendant du " délégué carpiste " et insiste sur le souhait de la FSPFB de voir organisé un championnat national cette année. Monsieur Pilate fait l'exposé chronologique des événements et de l'avancement en la matière au niveau du CCPC et assure Monsieur Bontemps que le souhait du CCPC est qu'effectivement, tout se passe le mieux possible.

d) Monsieur Bontemps signale que la communauté française va décerner les mérites sportifs et que la FSPFB attend les propositions. Le seul critère est qu'il faut un sportif particulièrement remarquable.

e) Monsieur Bontemps livre une dernière information relative à l'interdiction pesant sur la pêche de l'anguille (décision du ministre Lutgen).

Monsieur Detongre intervient ensuite au nom de Est Compétition et demande de quel droit le président de la FSPFB se permet de traiter le président du CCPC d'électron libre. Il demande aussi la suite qui a été réservée pour l'intervention de l'adeps au niveau des subsides pour le club qualifié pour le C.M.

Monsieur Bontemps ne souhaite pas faire de commentaires supplémentaires pour le premier point. En ce qui concerne le second point, aucune suite n'a vraisemblablement été réservée, probablement à cause d'une mauvaise communication ou compréhension. En ce qui concerne une éventuelle intervention de la FSPFB, Monsieur Bontemps signale que cela n'est financièrement pas possible actuellement, car une telle intervention doit être budgétée.

Le CCPC souhaite donc que le budget de la FSPFB prévoie d'office une intervention pour la participation d'un club " wallon " au C.M., même si la somme devait ne pas être utilisée.

Remarque : en ce qui concerne la commission technique fédérale, Monsieur Marcq Roland souhaite que les dates soient planifiées suffisamment tôt.

Monsieur Bontemps prend ensuite congé de l'assemblée afin de se rendre à la réunion de la FSPFB.

3. Approbation du pv de la réunion du CCPC du 28/01/2006.

Aucune remarque n'est formulée et le pv est soumis à la signature des délégués présents.

4. Approbation des pv des réunions du BCFC des 21/01/2006 et 22/04/2006.

En ce qui concerne le PV du 21 janvier, le CCPC rejoint l'avis déjà émis d'un pv plus développé et surtout plus explicite.

En ce qui concerne le pv du 22/04, pt 2 a) dernier alinéa : sauf, bien entendu, pour le CB Carpe

Remarque : après consultation des présidents des deux commissions sportives et sur proposition du trésorier établie sur la base d'un budget, la participation des jeunes au C.B est gratuite.

5. Candidature de Monsieur E. Detaille comme représentant CCPC et BCFC pour la section Carpe.

Le président signale que Monsieur Detaille a présenté sa candidature et qu'il est prêt à s'investir dans cette mission, même au niveau national, malgré son problème d'unilinguisme. Le CCPC accepte cette candidature et informera très rapidement Monsieur Erik Pinoy, par l'intermédiaire de son président, afin de connaître la décision du CCCV. Il est en effet indispensable de trouver rapidement une solution pour organiser un C.B. et des sélections pour le C.M.

Le président souhaite qu'il soit acté au pv que l'intervention personnelle des équipes qui participeraient " éventuellement " au C.M. soit limitée à un minimum.

6. Championnats de Belgique 2006 : sponsoring, remise des enveloppes, etc.

· Remarque handipêche : beaucoup de bris de matériel provoqué par les orages et le mauvais temps. Le président signale aussi que les activités de cette section (par ailleurs visibles sur le site) prouvent que cette section vit. Il félicite les participants et les organisateurs.

· Enveloppes : I. Van Houdt préconise de retourner à l'ancien système. A la majorité des membres présents, le CCPC souhaite cependant maintenir le système actuel (remise uniquement aux gens présents). Le CCPC souhaite en outre qu'une liste soit affichée reprenant la liste des noms et le montant des prix.

· Le " Pêcheur Belge " de juin consacre un article - et c'est très bien - au C.B. Handipêche. Le CCPC adresse bien entendu toutes ses félicitations au 1er et au 3ème, mais déplore que le francophone (classé second) aie malheureusement été oublié.

· Suite à la remarque formulée lors de la réunion du BCFC, la décision concernant le parcours de la demi-finale sera prise le 21 juillet.

7. Situation de la section " carnassier " : rapport de Monsieur Depouille.

Monsieur Depouille (excusé) a communiqué certaines informations. En résumé et conformément aux décisions du BCFC, il y aura deux manches organisées par le CCPC et deux manches par le CCCV.

Le président insiste auprès des délégués de Est Compétition pour que les licences " carnassiers " soient rentrées avant les sélections.

8. Rencontres internationales. Sélections. Présélections.

Les prochaines sélections auront lieu les 15 et 16 juillet : tous les renseignements sont sur le site.

Au niveau du C.M. des clubs en Croatie, c'est une 12ème place qui a finalement été atteinte.

9. Situation comptable des fédérations.

Le trésorier a prié le président de demander à la Basse Sambre et à Est Compétition de bien vouloir verser les acomptes 2006. Le président prendra contact avec Monsieur Seutin, en ce qui concerne la Basse Sambre.

10. Divers.

a) En ce qui concerne la gestion des sites, Roland Marcq propose de réunir les personnes concernées (pêches.be, carnassiers, etc...) afin de convenir d'un mode opératoire.

b) La fédération de Est Compétition demande si quelque chose a été prévu pour les organisateurs des CB 2006. Le président répond négativement mais signale qu'il consultera le trésorier pour voir si la possibilité existe.

c) Messieurs Marcq et Luyckx font rapport à l'assemblée de la réunion du 1er juin du bureau de la FSPFB.

Certaines questions ont quand même été posées lors de cette réunion : Quid de la mer ? Pourquoi 4 représentants (ce qui semble beaucoup) ? Quid des assurances ? Le CCPC attend donc de voir le projet de pv pour examiner si ces problématiques y sont exposées et répondra ultérieurement. Sont mandatés par l'assemblée pour participer aux réunions de la commission technique : Marcq Roland et Luyckx Jean-Marie. Les suppléants seront " désignables " au coup par coup.

d) Sélections " Carpe ".

Après discussion, le CCPC entérine les décisions suivantes, pour autant que le CB puisse être organisé (accord du CCCV sur la désignation de E. Détaillé comme délégué) :

- sont sélectionnables pour le CM, les 9 duos " internationaux " 2005 à condition qu'ils soient de même composition et les duos du CB 2005 à la même condition.

- En principe, le CB carpe 2006 devrait être organisé en région flamande. Le CCPC demandera que cela soit respecté.

La réunion est levée à 12h00.

Copyright CCPC